

## **Aulnay Environnement**

### **Cahier d'acteur PLU JUIN 2012**

#### **Suite au conseil municipal extraordinaire du 22 juin 2012**

(sur la forme car sur le fond nous ne pouvons pas donner d'avis sans un dossier de base)

Le conseil municipal extraordinaire du 22 juin a fait la preuve qu'il n'y a qu'une solution pour espérer obtenir un vrai débat démocratique sur l'avenir de la ville : il faut réviser le PLU comme nous le demandons depuis 4 ans et négocier dans les meilleurs délais une délibération de révision qui intègre à la fois le PLH en cours, les CDT....

Le code de l'urbanisme est le meilleur garant pour les citoyens d'être associé aux débats, à la condition d'une négociation préalable..

Il est symptomatique que l'agenda 21 reste lettre morte, que l'étude du PLH n'est pas été quasiment évoquée, que nous découvrons le plan climat énergie territorial...

Des études de diagnostic logement sont également en cours.

Des chartes diverses sont aussi évoquées.

Nous mettons en annexe la délibération de 2005, qui n'est pas exemplaire (la concertation est limitée), mais cela rappelle les phases indispensables de l'étude et de la concertation, à tous les stades : tant diagnostic que orientations et règlement du PLU.

A chaque phase il faut un dossier du demandeur pour le débat public sur lequel il faudrait un accord unanime des acteurs « copilote de l'opération » sur la procédure de concertation.

Le maire continue à vouloir rester seul pilote : ce n'est plus acceptable après des années de faux débat.

La mise à disposition de l'information tant pour les acteurs que pour le public est une réalité aulnaysienne enviée ailleurs.

Mais l'expérience du débat public (initié par la CNDP) que nous avons, y compris avec nos critiques, nous oblige à demander des règles élémentaires :

Il faut un comité de pilotage.

La commission municipale d'urbanisme ouverte aux associations peut être une forme de co-pilotage. C'est une proposition de la municipalité.

**Nous attendons avec impatience une première réunion.**

Il faut que le demandeur réalise le dossier du débat éventuellement après des pré-débats.

Il faut des garanties citoyennes avec un garant extérieur indépendant.

Pour nous cela devrait englober l'étude du PLH en particulier mais aussi les CDT.

Les débats dureront près de deux ans.

Rappelons notre souhait que la révision soit votée après les élections municipales, les candidats auront les éléments de leurs différents projets.

En 2007 c'était le même cas de figure, mais la municipalité avait préféré voter avant les élections.

Pour l'instant nous ne voulons pas rentrer dans le débat de fond.

Nous le ferons dès publication du discours du maire introductif à la séance du conseil.

Nous pensons qu'il serait préférable d'acter par une délibération négociée la révision du PLU avant de lancer trop rapidement les 5 débats.

Si ces débats ont lieu il faut que leur conclusion soit la délibération sur la révision du PLU indispensable.

Comment en 2012 faire encore référence au PADD de 2008 ?

En ignorant ( ?) l'agenda 21, le PLH, le Grand Paris, les CDT etc etc

La municipalité évoque un « **schéma directeur urbain, économique et social** ». C'est en d'autres termes un projet de ville pour 10, 15, 20 ans donc un futur PADD.

Ce schéma pourrait être le but des débats prévus.

En interne ce projet doit exister et si possible être la base d'une concertation, mais pour les citoyens les seuls documents opposables sont le PADD et le PLU.

**Il est urgent de procéder à la révision du PLU dans les formes démocratiques que nous souhaitons.**

**Cela est nécessaire sur le fond et sur la forme : sans révision le débat public sera de la communication.**

Un mot sur le fond.

Nous ne voulons pas être « dans le corridor entre deux aéroports ». (dixit Mr le maire)

Pour nous l'aéroport du Bourget doit être mis en cause et cela permettra de relier et de recoudre la ville entre le 95 et le 93. Nous défendons ce point de vue (depuis longtemps) dans le débat en cours sur le SDRIF.

Le maire en conclusion dit qu'il est impossible d'arrêter la spéculation et que seul la puissance publique peut limiter l'anarchie.

La puissance publique pour nous à travers les PLU, les SCOTs et le SDRIF doit tout faire pour que le bien commun, **la terre** soit respectée et permette de faire vivre les hommes.